

(N^o. 22^e.)

LE VERIDIQUE,

(VERITATI SACRUM.)

Du 3 FLOREAL, an 4 de la République Française. (VENDREDI 22 AVRIL 1796 v. st.)

Grande victoire remportée, en Italie, par les Républicains sur les Austro-Sarde. — Prise de Cairo. — Résolution concernant les coupures de mandats.

A V I S

Nous prévenons nos Abonnés de nous envoyer avec soin, pour leurs renouvellemens, une des adresses qui couvre leurs feuilles, de n'adresser leurs lettres et demandes d'abonnement, qu'au Bureau, rue d'Antin, n^o. 8, selon l'ancien usage, et non rue des moulins, ni au cit. Desenne, même rue.

Le prix de ce Journal, rendu franc de port, est de 750 l. en assignats, ou de 9 liv. en numéraire, pour trois mois.

Cours des Changes du 2 floréal.

| | |
|---------------------|-------------------|
| Amsterdam | 61. |
| Bâle | 2 $\frac{1}{2}$. |
| Hambourg | 178 |
| Gênes | 99 |
| Livourne | 97 |
| Espagne | 11. 17. 6. |

NOUVELLES DIVERSES. A L L E M A G N E.

D'ELBERFELDT, le 5 avril.

Il arrive toujours beaucoup de troupes françaises dans nos environs. Hier et aujourd'hui, il est encore passé plusieurs bataillons avec un convoi considérable d'artillerie et un grand nombre de chariots de munitions. Ces troupes paroissent vouloir se porter sur Schwelm. — L'on continue avec activité les travaux à Dusseldorf, et il est question de jeter un troisième pont sur le Rhin. — Quoique l'on ait parlé d'un changement dans la ligne de démarcation, rien n'annonce encore qu'il doive avoir lieu. Les Français respectent tellement cette ligne, qu'ils ne permettent à aucun de leurs gens de la franchir. Du reste, les deux partis belligérans s'observent respectivement avec beaucoup d'attention; c'est ce qui fait sans doute que le passage de Dentz à Cologne est fort restreint.

L'emprunt forcé va se lever dans le pays de Berg.

N^o. 22.

FRANCFORT, le 9 avril.

Ce soir, à sept heures, S. A. R. Monseigneur l'archiduc Charles, est arrivé dans cette ville, et est descendue à l'hôtel de la Maison rouge, où elle a été reçue par une garde d'honneur, et aux cris réitérés d'allégresse de la foule rassemblée sur son passage.

Des bords du Mein, le 9 Avril.

Suivant les nouvelles du Haut-Rhin, il se fait des mouvemens dans l'armée autrichienne. Une grande partie de la cavalerie a déjà quitté ses cantonnemens pour se rapprocher du Rhin.

Le nouveau contingent saxon est attendu incessamment dans nos environs. Le quartier-général de ce corps sera, dit-on, établi à Wisbaden.

Le contingent Bavaro-Palatin doit être considérablement renforcé. Il sera tiré à cet effet dix hommes de chaque compagnie dans tous les régimens.

Le régiment hongrois de Giulai est passé aujourd'hui par Francfort, se rendant vers le Bas-Rhin.

I T A L I E.

Du quartier général d'Alexandrie, le 5 avril.

Quels que puissent avoir été les dessein des Français à l'égard de Gênes, ils ont été entièrement déjoués. On prétend, mais cette assertion est peut-être hasardée, qu'ils comptoient pouvoir entrer dans cette ville, les derniers jours du mois de Mars. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aussitôt qu'ils eurent occupé le faubourg de St. Pierre-d'Arana, on s'empressa de fermer les portes de la ville. Tout le peuple de Gênes prit les armes, et montra le plus grand zèle pour la défense de ses foyers, et pour appuyer les mesures fermes de son gouvernement. Les généraux français ayant demandé à celui-ci de permettre à leurs soldats de venir acheter des vivres dans la ville, il fut ordonné qu'il ne pourroit y en entrer.

(2)
que deux à-la fois pour cet objet, et qu'on ne permettroit l'entrée à d'autres, qu'après que les deux précédens seroient sortis. On emprisonna aussi, dans Gènes, 16 à 18 Français contre lesquels on avoit conçu des soupçons.

A N G L E T E R R E.

LONDRES, le 9 avril.

Nous avons annoncé déjà que le général *Abercrombie* s'étoit démis de la place de commandant en chef dans le Bengale; le général *Clarke* vient d'être nommé pour le remplacer. Il a pour successeur dans le gouvernement de Madras, le général *Harris*. Le général *James Stuart* est nommé commandant en chef de Bombay. Le bruit circule dans la ville, que l'amiral *Richery* est rentré avec son escadre dans le port de Brest. Cette nouvelle est difficile à concilier avec ce que disent les papiers français, que cet amiral devoit, après avoir quitté Cadix, se rendre à Toulon.

Le vice-amiral *Cornwallis* a été solennellement acquitté à Portsmouth, le 8 de ce mois, par la cour martiale chargée de le juger.

La sentence porte: qu'après avoir entendu les charges portées contre lui, et sa défense, l'opinion de la cour étoit que le retour du vice amiral, dans les ports d'Angleterre, après avoir reçu l'ordre d'aller aux Barbades étoit une faute de désobéissance. Elle l'a néanmoins acquitté sur ce fait, à raison des circonstances. Pour ce qui concerne le reproche qui lui a été fait de n'avoir point arboré son étendard sur la frégate *l'Astree*, la cour a déclaré que le fait n'étoit point prouvé. Ce jugement a reçu des applaudissemens nombreux: le vice-amiral *Cornwallis* n'a point paru ému, et chacun fait l'éloge de la fermeté qu'il a montré pendant tout le cours de son procès.

H O L L A N D E.

AMSTERDAM, le 14 avril.

Avant-hier fut le jour où les trente membres du conseil de la commune, nouvellement élus par les citoyens votans de cette ville, furent installés dans leurs postes. Après que, par une commission, ils eussent été invités de se rendre à la place de la Révolution, et que là ils avoient prêté le serment usité, les trente membres qu'ils devoient remplacer, descendirent de la Maison Commune dans ladite place, où ils furent remerciés solennellement, au nom du peuple, pour les services qu'ils avoient rendus. La même commission présenta ensuite les nouveaux membres à la bourgeoise armée, qui les reçut avec acclamation.

Les cérémonies qui eurent lieu à cette occasion, ont été des plus brillantes.

R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

A I X, 22 germinal.

Un officier du treizième régiment de hussards, passant par cette ville, rencontre à la tête d'une patrouille, le nommé Valentin, commissaire de

police, qu'il reconnoît pour être un déserteur de son régiment. Il veut l'arrêter: la patrouille s'y oppose, l'officier persiste; un piquet de garde nationale vient renforcer le parti de Valentin, d'un autre côté quelques hussards se réunissent à l'officier, et mettent le sabre à la main. Le sang alloit couler; un jeune homme, sans armes, veut s'élaner sur la patrouille qui armoit ses fusils: on l'arrête, on le conduit à la commune; Aubert, autre commissaire de police, qui le suivoit, lui donne bravement, par derrière, un coup de pointe dans les épaules: le malheureux tombe! On dit que sa blessure est mortelle.

Cependant le remords poursuit les coupables; ils craignent que cet attentat ne souleve l'indignation publique. Aussitôt les canons sont braqués, la garde nationale est sur pied, des sentinelles sont postées en avant, avec ordre de faire feu sur quiconque approchera. Le déserteur Valentin est dans la commune, et la municipalité déploie la force publique pour favoriser la désertion.

Ce n'est pas tout, quatre officiers municipaux font une proclamation, par laquelle il est enjoint aux citoyens qui se promenoient sur le cours, de rentrer dans leurs maisons: ordre pareillement à tous les cafés de fermer leurs portes. Tout cela est entrelardé de phrases empoulées, sur le royalisme et la chouannerie; mais, au milieu de tout cet étalage, on ne voit pas que l'assassin soit poursuivi.

N A N T E S, le 24 germinal.

On ne parle, depuis trois jours, que d'une affaire malheureuse qu'un corps d'environ deux cents chasseurs belges a eu contre plus de quinze cents chouans qui l'ont enveloppé. Nos chasseurs y ont perdu cent vingt hommes et cinq officiers, un sixième a été blessé. Mais ce n'est pas assez de publier nos revers, il faut mettre à côté le baume de la consolation; il est donc important de savoir que les chouans, à leur tour, ont été vigoureusement rossés et repoussés par la bravoure inouïe de ce qui restoit de chasseurs, et par un secours de huit cents hommes, survenu de Segré, qui les ayant rencontrés en pleine déroute, les chargea chaudement, et leur tua considérablement de monde. Ce détachement de Segré étoit sous la conduite du général qui commande à Segré même. Nous attendons les détails de cette affaire.

B R U X E L L E S, 26 Germinal.

Les armées de la république viennent de prendre une nouvelle position au-delà de la Moselle: un corps, composé de vingt-cinq mille hommes, forme une ligne depuis Trèves jusqu'à Bacherat; un autre corps, plus considérable que le premier, s'étend depuis les environs de Coblenz, en suivant le cours de la Moselle, jusqu'aux frontières de la France. Afin d'éviter ce qui est arrivé la cam-

pagne passée, qu'une avant-garde ennemi puisse entrer dans Trèves sans coup-férir, l'on fortifie la partie de cette ville qui regarde le *Hunds Ruck*, pour la mettre à l'abri d'un coup de main. Six mille pionniers sont occupés à ces ouvrages, ainsi qu'à ceux que l'on achève sur la *Montagne Verte*, qui présente en ce moment l'aspect d'une forteresse. Trois retranchemens formidables, garnis d'artillerie, en rendent l'attaque de la plus grande difficulté. Du reste, suivant les mêmes nouvelles, il arrive continuellement des renforts aux Français sur le *Hunds Ruck*, et leurs armées se grossissent chaque jour davantage.

Une escadrille anglaise, composée de plusieurs bâtimens de guerre de diverses grandeurs, croise de nouveau sur nos côtes, et dernièrement encore elle est entrée dans la rade d'Ostende pour la visiter; mais heureusement qu'il ne s'y trouvoit aucun navire marchand, parce qu'à mesure qu'il en arrive, on les fait entrer dans l'intérieur du port.

P A R I S.

Le département, par un arrêté exprès, vient de prescrire les cérémonies à observer dans les funérailles. Depuis quelques années, nous voyions avec peine l'irréligion des vivans pour les cendres des morts. On vous portoit un cadavre au cimetière, comme on traîne un animal à la voirie; mais alors l'humanité étoit un crime. Aujourd'hui, du moins, la décence observée dans les enterremens, prouve que nous commençons à sentir la dignité de l'homme. Ah! c'est dans son tombeau sur-tout qu'il commande le respect. Chez tous les peuples anciens, la vénération pour les morts étoit une vertu publique, et faisoit même partie de la religion. Les Egyptiens, les Grecs, les Romains ont laissés des monumens qui attestent le culte public qu'ils rendoient aux mânes de leurs concitoyens. Des fêtes nationales étoient instituées pour célébrer leur mémoire; et nous devons l'avouer, rien n'étoit plus propre à former la morale du peuple, à modifier chez lui, la crainte de la mort. Il est si doux de penser que lors même que nous n'y serons plus, on s'occupera de nous encore, que nous serons, aux yeux des vivans, un objet sacré, et que nos cendres obtiendront alors des honneurs que nous briguions en vain pendant la vie! C'est par de semblables lois qu'on attache les hommes à leur patrie; qu'on leur donne une physionomie nationale; qu'on en fait, en un mot, de vrais citoyens.

Quelques journaux avoient annoncé un changement prochain dans le ministère des relations extérieures; quoique ce bruit ne fût pas destitué de fondement, il paroît aujourd'hui que de nouvelles considérations ont suspendu ce changement, et que *Charles-Lacroix* conserve le ministère.

La loi relative aux délits de la presse est un sujet d'entretien de plus d'un genre; les uns ne considérant que la précipitation avec laquelle elle a été prise, et se rappelant des décrets rendus ci-devant avec la même vélocité, regrettent qu'elle n'ait pas été précédée par une légère discussion, qui souvent fait apercevoir des difficultés échappées à la sagacité des rédacteurs; et quoiqu'ils ne doutent pas que les mesures proposées par *Camus*, ne soient extraites des lois anciennes sur l'imprimerie, ils en auroient désiré la preuve. — D'autres se permettent une critique amère contre la loi en elle-même, et sur-tout contre la peine de mort qu'elle prononce.

Ceux-ci admirent une loi qui leur fera connoître des rédacteurs de journaux auxquels ils pourroient prodiguer d'aimables épithètes: ils nous en ont donné des échantillons, tels que le *lourd Crétot*, le *puant Baraleyre*. Ils attendent avec impatience le nom des auteurs du *Tableau de Paris*, du *Courrier Républicain*, des *Nouvelles Politiques*, etc. Ceux-là trouvent la loi trop peu claire, et susceptible de devenir l'arme de l'arbitraire: voici ce que disoit à ce sujet, une personne qui méditoit sur cette loi.

Cette partie de la loi qui rend les journalistes responsables des morceaux qu'ils auroient extraits des feuilles étrangères, ne présente-t-elle point cet inconvénient? Je suppose que la gazette de Francfort m'annonce une grande bataille dans laquelle les Autrichiens auroient été victorieux; serai-je coupable, si le fait est faux, pour m'être trompé avec eux. Cependant n'est-il pas constants qu'il faut entendre tous les partis pour juger sainement; et n'est-ce pas se conformer à cet adage, que de rapporter ce que racontent les papiers étrangers sur ce qui se passe dans leurs pays. N'est-ce pas encore par suite du même principe qu'on doit divulguer les propos insultans de nos ennemis, les raisonnemens captieux par lesquels ils surprennent le peuple, les fausses nouvelles par lesquelles ils l'égarent. Ce n'est que par cette comparaison que je puis faire entrevoir aux Français leur bonheur de vivre sous un gouvernement plus éclairé et moins trompeur. D'ailleurs, pour quoi nous empêcherait-on de tout connoître? Ne suffit-il pas, pour que la liberté soit en péril, que la publication de la moindre vérité soit entravée? Ces réflexions sont si simples, qu'il est inconcevable qu'elles aient échappé aux défenseurs de la liberté de la presse. Victorieux de *Louvet et amis*, n'auroient-ils pu recommencer une nouvelle lutte. Des articles additionnels pourroient rendre à cette loi toute sa perfection.

Jamais le commerce n'éprouva une stagnation aussi générale qu'aujourd'hui. Le marchand ne veut

point vendre en papier, s'il ne retrouve au moins son déboursé; le particulier qui voit tout diminuer, attend, pour faire ses acquisitions, que la baisse devienne encore plus considérable. L'agioteur paye en réscriptions, qui lui ont coûté vingt pour cent, les marchandises qu'il vient d'acheter en numéraire métallique; et par cette friponnerie, jette dans le commerce, une défiance qui achève de le tuer. On ne veut risquer aucune entreprise ni contracter aucun engagement; les travaux sont suspendus, l'ouvrier manque d'ouvrage; les mendiants se multiplient. Il est temps que l'émission des mandats, en faisant disparaître tout autre signe monétaire, fixe nos idées en finances, et ramène l'unité dans le prix des marchandises; de manière que, lorsque je demande combien? on ne me réponde point: tant en espèces, tant en mandats, tant en assignats. On ne saurait croire à quel point cette comparaison journalière avilit le papier-monnaie.

CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ-CENTS.
 Présidence de CRASSOUS.

Séance du 2 floréal.

La séance commence par la lecture d'un message. Le directoire y annonce au conseil que l'armée d'Italie vient d'ouvrir la campagne par une victoire signalée; deux mille ennemis ont été tués, un pareil nombre a été fait prisonnier; parmi ceux-ci se trouvent beaucoup d'officiers.

Les républicains ont pris un grand nombre de drapeaux, ainsi que plusieurs postes importants, tels que Cairo et Cara, où est maintenant le quartier général de l'armée.

L'armée Austro-sarde étoit commandée par le général Baulieu. C'est aux savantes dispositions de Buona-Parté qu'est due cette victoire; il a été parfaitement secondé par les généraux Laharpe, Massena et Cervoni.

Le directoire promet des détails par la voie des journaux.

Sur la proposition de Gosuin, le conseil adopte une résolution par laquelle il déclare que l'armée d'Italie ne cesse de bien mériter de la patrie; cette résolution, précédée de la déclaration d'urgence, sera envoyée sur-le-champ aux Anciens.

Sur la proposition de Jean Debry, le conseil arrête que le tableau des victoires de nos troupes sera placé dans l'intérieur de la salle.

Camus présente une nouvelle résolution sur la surveillance à exercer sur la trésorerie par le corps législatif; la première avoit été rejetée par le conseil des Anciens, parce qu'elle n'attribuoit cette surveillance qu'au conseil des Cinq-Cents; la nouvelle, qui a été adoptée, porte que cette surveillance sera exercée par deux commissions nommées par les deux conseils.

Organe de la commission des finances, Defers

(4)

mond fait un rapport sur la fabrication des mandats, et sur la distribution des coupures.

Le projet qu'il présente est adopté avec urgence; il porte en substance:

10. Que les deux milliards quatre cent millions de mandats, créés par la loi du 28 ventôse, seront composés ainsi qu'il suit:

| | |
|--------------------------------|---------------|
| En mandats de 500 liv. | 700 millions. |
| De 100 | 500 |
| De 50 | 400 |
| De 20 | 300 |
| De 5 | 300 |
| De 1 | 200 |

TOTAL : 2,400 millions.

II. Chaque mandat portera ces mots: *mandat territorial, de francs, créé par la loi du 28 ventôse, an 4.*

III. Le papier sera de nature propre à le faire distinguer de tout autre.

La résolution contient un grand nombre d'articles relatifs à la fabrication et à la surveillance.

CONSEIL DES ANCIENS.
 Présidence de LECOUTEULX.

Séance du 2 floréal.

Le résultat du scrutin dépouillé dans la séance d'hier, a donné pour nouveaux secrétaires les cit. Marragon, Ysabeau, Darmagnac, et Delacoste.

Vernier, au nom d'une commission, fait le rapport sur la résolution relative au traitement des anciens payeurs des rentes, et conclut à ce qu'elle soit approuvée. Le conseil l'approuve.

Le directoire exécutif informe le Conseil que l'alle droite de l'armée d'Italie a battu l'armée autrichienne de la Lombardie, commandée par le général Beaulieu en personne. Il a eu deux mille hommes tués, deux mille hommes, dont 60 officiers, faits prisonniers; il a perdu des drapeaux et plusieurs postes importants, entr'autres ceux de Cairo et de Cara, où est maintenant le quartier général de l'armée française. Le succès est dû au général en chef Buona-Parté et aux généraux sous ses ordres.

Cretet fait le rapport sur l'instruction relative au nouveau mode de vente des biens nationaux. La commission dont il est l'organe, propose de l'adopter.

Le conseil ordonne l'impression du discours de Ligeret, et rejette la résolution.

Lafond-Ladébat fait un rapport sur la résolution relative aux diverses marchandises qui se trouvent dans les entrepôts de la Belgique.

Le Conseil ordonne l'impression de ce rapport et approuve la résolution. (A demain les détails.)

Séance levée.

BEYERLÉ (pour la Société Littéraire),
 Propriétaire et Éditeur.